

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de pouvoir redonner vie à un espace situé dans un milieu naturel tout en s'inscrivant dans une démarche touristique globale et prospective intégrant les sites de Collonges et Noailhac... et demain dans l'inscription de la Vallée de la Dordogne avec le projet de voie verte qui se dessine.

Le projet s'inscrira dans les 5 ans à venir dans une logique territoriale touristique, mais également économique. Ce projet n'a pas une échelle locale mais est un maillon de liaison entre l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine.

Le site se décompose en trois parties : le plan d'eau, l'ancien terrain de rugby et le secteur des anciens vestiaires, le but est de pouvoir créer une seule unité visuelle. Pour ce faire il convient de créer des percées visuelles au niveau du rideau végétal. Un cheminement permettra d'accéder à l'ensemble du site, des stationnements seront intégrés le long de la voie et dans le secteur des anciens vestiaires. Un parcours de santé sera créé et quelques pontons supplémentaires seront créés sur le plan d'eau.

Une volonté politique de réaménager et valoriser le site de l'étang de Turenne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus sont les suivants :

- installation de chantier - préparation;
- terrassement des allées et des parking, pour créer des espaces perméables;
- structure et empierrement en matériaux granulaires;
- confortement des berges;
- abattage des conifères du site (arrêté préfectoral du 14/12/2012);
- réseaux : pas d'éclairage public sur le site, (alimentation des bâtiments, gestion des eaux usées et pluviales, mise en place d'une borne wifi, mise en place d'une borne électrique).
- création d'une extension de 12m² pour les sanitaires publiques dans le bâtiment existant;
- signalisation réglementaire et touristique, (panneau bois);
- revêtement des allées et cheminements piétons en castine, ou grave enherbée;
- restructuration du terrain de sport existant pour accueillir à terme des activités de plein air;
- mise en place de Pontons de pêche aux normes PMR, matériaux bois;
- restructuration des bâtiments existants : club house, sanitaire, vestiaire, avec des bardages bois en habillage naturel pour une unité;
- mise en place d'un parcours sportifs et de mobiliers, agrès bois;
- aménagements paysagers et vidange de l'étang;
- création d'une pêcherie de 10m² en lieu et place de l'existant.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entretien du site sera à la charge de la commune de Turenne.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le lac mesure environ 4 hectares. Les espaces paysagers alentours ont une superficie d'environ 4 hectares.	8 hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit " la Gare de Turenne"
19500 Turenne

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 3 5' 5 9" E Lat. 4 5° 0 2' 3 3" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui Non		Lequel/Laquelle ?
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le site classé "Butte de Turenne et ses environs" par décret ministériel du 27 avril 2010. Turenne constitue l'un des sites les plus prestigieux du Limousin.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le site classé "Butte de Turenne et ses environs".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux utilisés pour l'aménagement sont : de matériaux bois pour la création de Pontons, de la castine ou grave enherbée pour le revêtement des allées. La mise en place de grave enherbée permet de garder l'aspect végétal du site. Le mélange terre/pierre stabilise le sol tout en permettant la croissance de l'herbe. Le mélange de graminées est résistant au piétinement, l'entretien se réalise 2 fois par an. L'impact sur ce type de produit est extrêmement faible. Concernant les matériaux en bois, ils s'intégreront parfaitement avec la nature boisée du site. Ressource renouvelable, matériau à faible impact en raison de son faible poids. Matériau recyclable.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le risque mouvement de terrain, néanmoins la commune de Turenne est en aléa sans enjeu majeur. La commune n'est pas concernée par un PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera un trafic, du faite de son nouvel aménagement permettant d'attirer du public. Cependant les nuisances seront relativement faible, une fois sur le site les déplacement seront à pied ou à vélo. Ce qui permet de rendre un site remarquable vivant et pouvoir contempler la nature.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La source de bruit ne changera pas de l'actuel, lié à la fréquentation populaire du site.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la co-visibilité du site classé de la butte de Turenne, mais les aménagement prévus n'auront pas d'impacts négatifs car en accord avec l'environnement et le site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification légère des aménagements du site pour l'accueil du public avec la volonté d'une fréquentation plus importante permettant de profiter d'un endroit de verdure aménagé et accessible aux PMR.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La réalisation du projet permettra d'entretenir le site évitant ainsi son enrichissement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site propose déjà des sentiers de randonnées et le projet est de les tracer en lieu et place des existants. Les arbres à abattre sont des conifères non appropriés à la région et autorisés en abattage par arrêté préfectoral. Le site actuel ne présente pas de particularités environnementales au niveau de la faune et la flore car il est artificialisé et entretenu par la collectivité.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier Commission Départementale de la Nature, du Patrimoine et des Sites, validé par l'inspecteur des sites DREAL Nouvelle Aquitaine et l'Architecte des Bâtiments de France

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Turenne

le, 03/04/2019

Signature





DEJANTE
VRD & CONSTRUCTION
SUD-OUEST

75, av. de la Libération
19360 MALEMORT
Tél. 05 55 92 80 10
contact1@dejante-infra.com

www.dejante-infra.com

TURENNE



Aménagement de l'Espace de Loisirs de la Tourmente

Dossier de Présentation à la Commission Nationale de la
Nature, des Paysages et des Sites

Février 2019

Sommaire

Rappel du contexte de l'étude



Présentation du site



Prise en compte du cadre réglementaire



Les objectifs et intentions d'aménagement



L'esquisse

La commune de Turenne souhaite aménager l'espace de la Tourmente situé à Turenne Gare et comprenant actuellement un plan d'eau, un stade et une zone de bâtiments existants.

Ce projet s'inscrit dans une démarche touristique globale et prospective intégrant les sites de Collonges, Noailhac... et demain dans l'inscription de la Vallée de la Dordogne avec le projet de voie verte qui se dessine. En effet, un projet de voie verte le long de la Vallée de la Dordogne va permettre à terme de relier le département de la Dordogne à la Corrèze en passant par des sites remarquables comme Rocamadour, Floirac, Autoire, Carennac, ... et permettant alors une itinérance qui proviendra à terme du Cantal jusqu'en Dordogne voir Gironde. Cette colonne vertébrale placée le long de la Dordogne aura des ramifications qui viendront desservir les sites remarquables corréziens comme Turenne, Collonges la Rouge, ... Le projet s'inscrira dans les 5 ans à venir dans une logique territoriale touristique, mais également économique.

Turenne est aussi la porte d'entrée de la Corrèze coté Lot et de par ce fait intervient comme la vitrine du Sud Corrèzien. Le projet étant situé à Turenne Gare, permettra de satisfaire autant les corréziens que les lotois au niveau du pôle d'attractivité qui sera créé. Pour conclure, ce projet n'a pas une échelle locale mais est un maillon de liaison entre l'Occitanie et la Nouvelle Aquitaine.

Volonté politique de réaménager et valoriser le site de l'étang de Turenne



Offrir un espace de vie à la population et aux touristes

Créer un espace de vie multigénérationnel

Préserver le cadre naturel du site

SITUATION DANS LE SITE CLASSÉ

Constats :

Le projet se situe

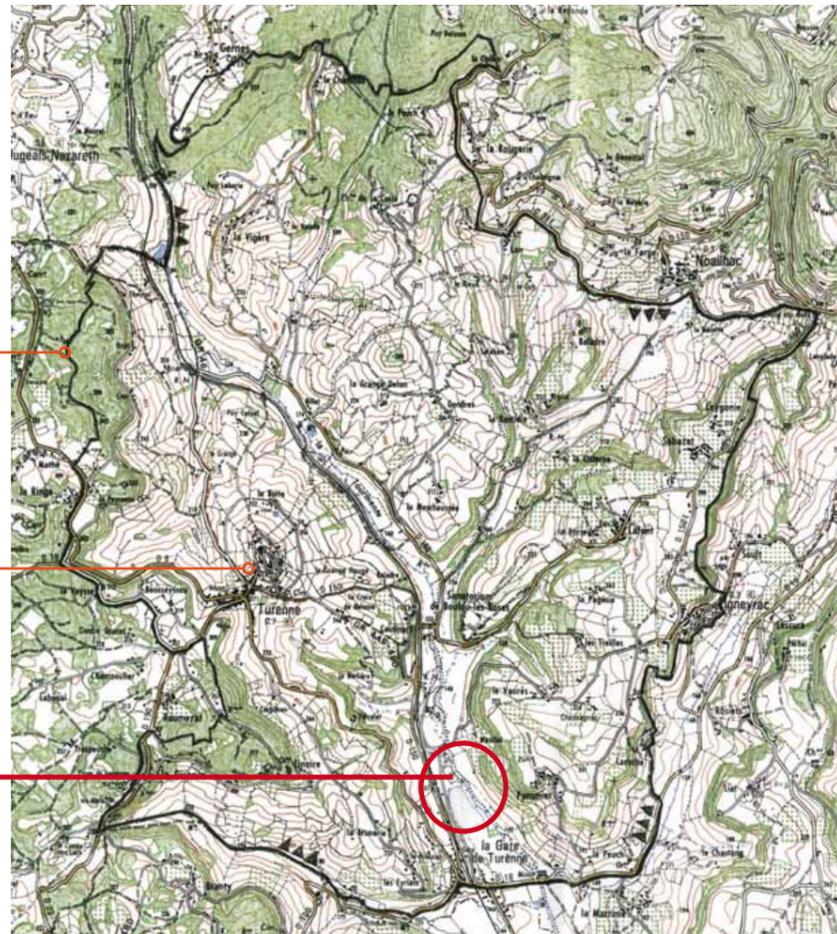
- au sud du site classé au titre de la loi 1930 depuis le 27 avril 2010 dénommé «La Butte de Turenne et ses environs» (1 830ha)
- à la porte sud du site classé et du Lot
- au bord de la rivière la «Tourmente»



périmètre du site classé

butte de Turenne

localisation du site de projet



à proximité de Turenne-Gare, l'une des PORTES PRINCIPALES du SITE CLASSE

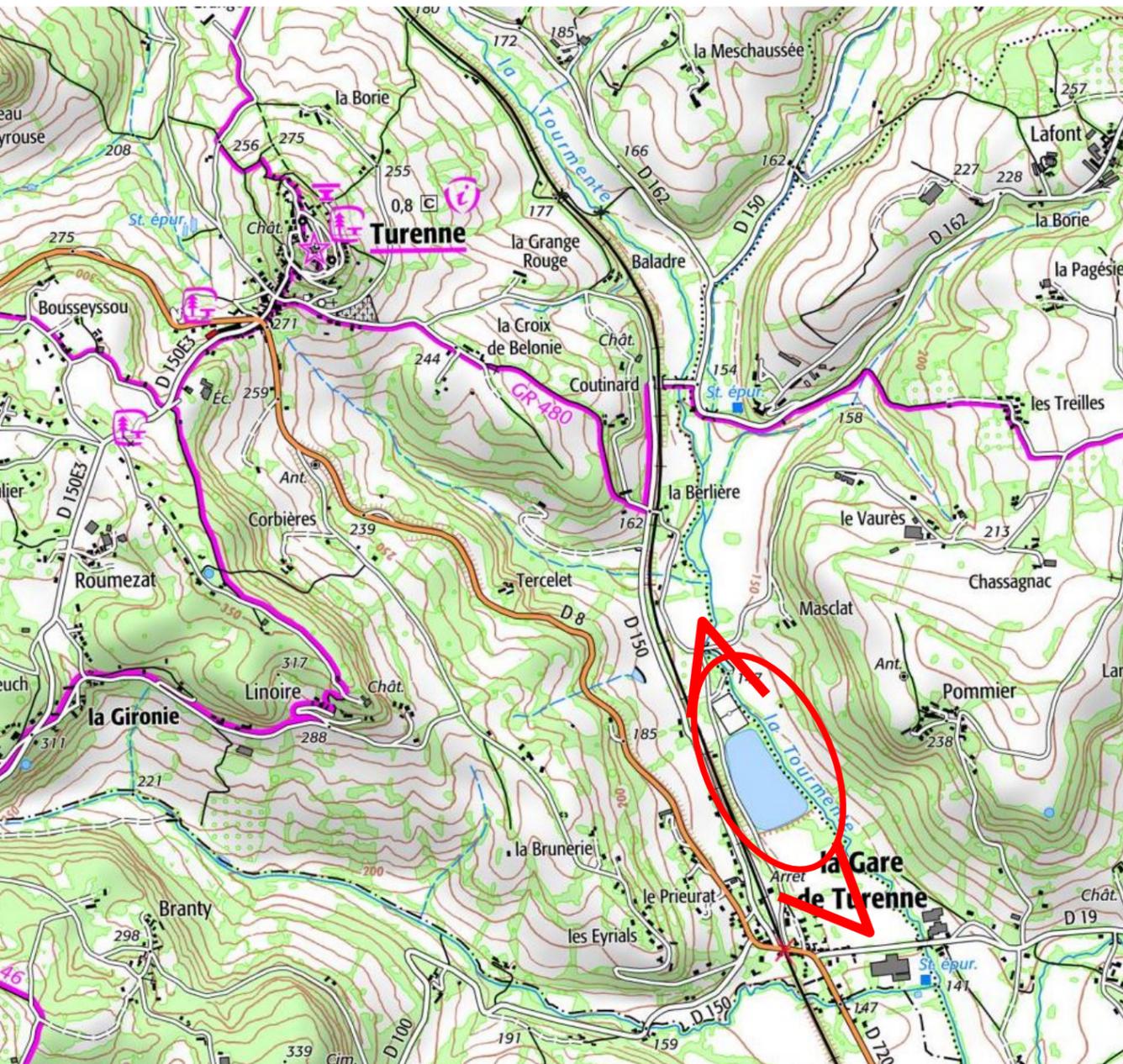
source : site dreal Limousin / décret de classement du site page 7/7

HISTORIQUE DU DOSSIER

Le plan d'eau qui date des années 80 fait partie des équipements d'équilibre développés par le Syndicat du Causse lors de la création du lac du Causse. Le projet a reçu un avis favorable de principe des services de l'État. L'objectif est d'aménager un espace de détente pour les familles du secteur et d'en faire un pôle structurant en terme d'aménagement du territoire et d'équilibre touristique.

Le projet se situe dans le périmètre du site classé, il s'inscrit alors dans la charte de qualité des aménagements ainsi que dans un travail minutieux de la part de l'équipe de maîtrise d'oeuvre dans le but de respecter le site et de proposer son insertion dans l'environnement du Site classé

Présentation du site



Etude préalable réalisée par le cabinet « Lieux Dits »

Etat des lieux

Ce document est une étude paysagère du site qui a servi de base au travail d'esquisse. L'étude préalable est complète et sert de base pour l'inventaire paysager du site

Situation générale

Constats :

Le projet se situe

- près de la gare de Turenne (250m), au lieu-dit «Turenne-Gare»
- dans la vallée de la «Tourmente», juste après sa confluence avec le ruisseau de Radinel
- au pied de la butte de Turenne / environ 1,5km à vol d'oiseau, 2km à pied, 2,5km en voiture (point culminant : 320m environ/ altitude étang 145m environ / dénivelé 175m environ)
- à la porte du Lot
- à la pointe Sud de la commune

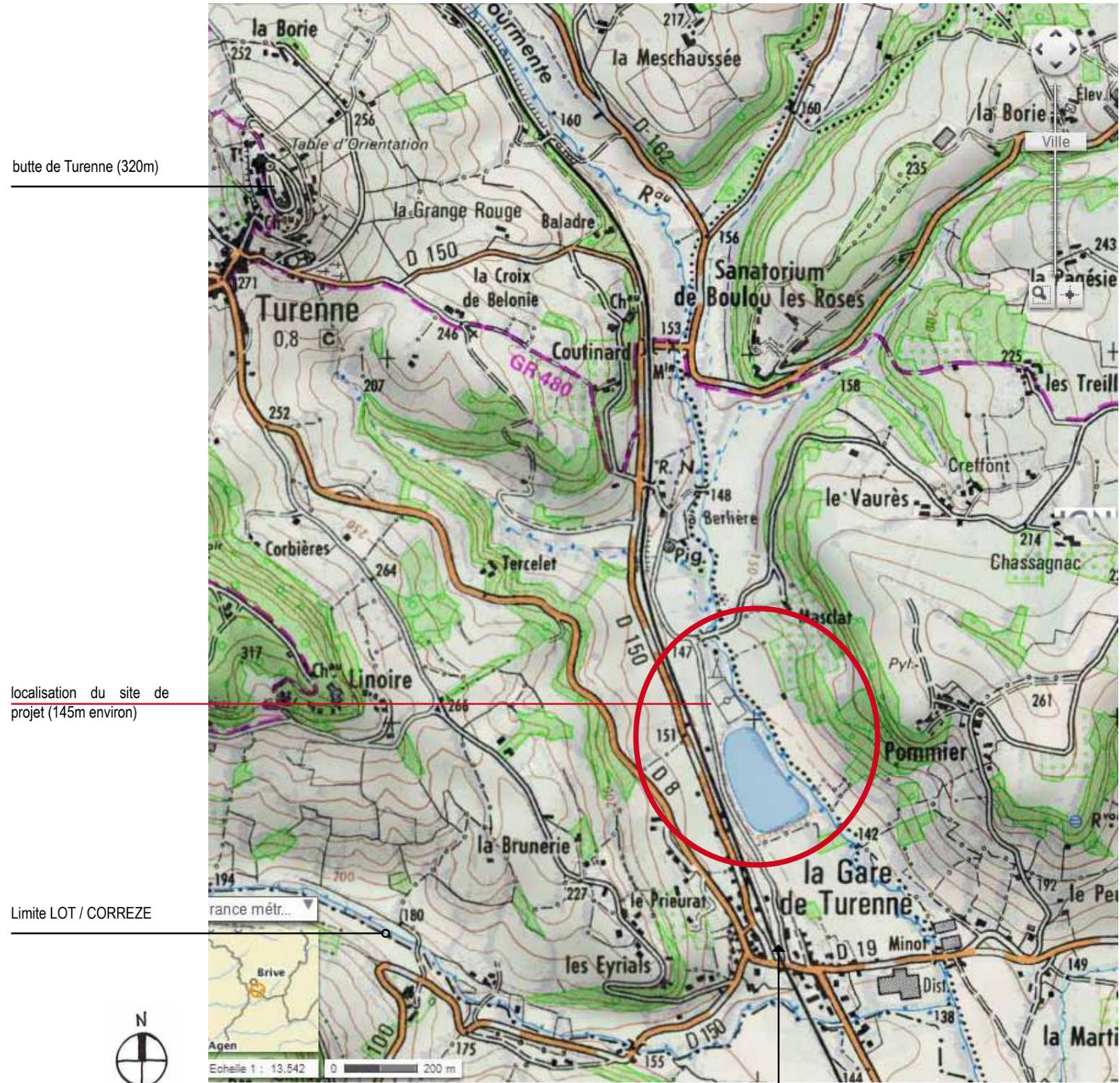
Atouts :

>> une situation géographique source d'identité pour le site : la vallée caractérise fortement les lieux qui s'inscrivent ainsi en «négatif complémentaire» des reliefs des buttes environnantes.



source : panneau d'information situé dans le bourg de Turenne

Le site couvre un fond de vallée plat et relativement large orienté Nord / Sud, qui s'ouvre amplement vers le Sud. Côté Ouest, il est contenu par le pied de la butte de Turenne et côté Est par celui du plateau de Ligneyrac et de la butte de «Pommiers».



butte de Turenne (320m)

localisation du site de projet (145m environ)

Limite LOT / CORREZE

Turenne-Gare

source : géoportail

■ Comment accède-t-on au site actuellement ?

Constats :

Arrivée en voiture

- La RD8 est la route principale de desserte du site pour les automobilistes, tant depuis Turenne que depuis le Lot.
- Le site bénéficie d'une situation à la fois proche de voies de desserte majeure et à l'écart des flux importants.

Arrivée à pied ou en vélo

- Turenne-Gare se situe à quelques centaines de mètres du site. Ses habitants peuvent donc venir sur le site sans voiture, à pied ou à vélo.
- Le site est relié à Turenne et aux environs par plusieurs sentiers ou petites routes, très agréables pour la promenade.

En train

- La Gare de Turenne est fermée mais on peut y prendre le train. Turenne-Gare se trouve ainsi par exemple à 15mn de la gare de Brive.
- La voie ferrée peu visible du site crée une coupure forte entre le site et la rd150, petite route de campagne reliant Turenne-Gare à Ligneyrac ou Turenne par le flanc ouest.



accès à pied par le GR480 par la Croix de Bélonie - Coutinard puis la petite route communale du fond de vallée

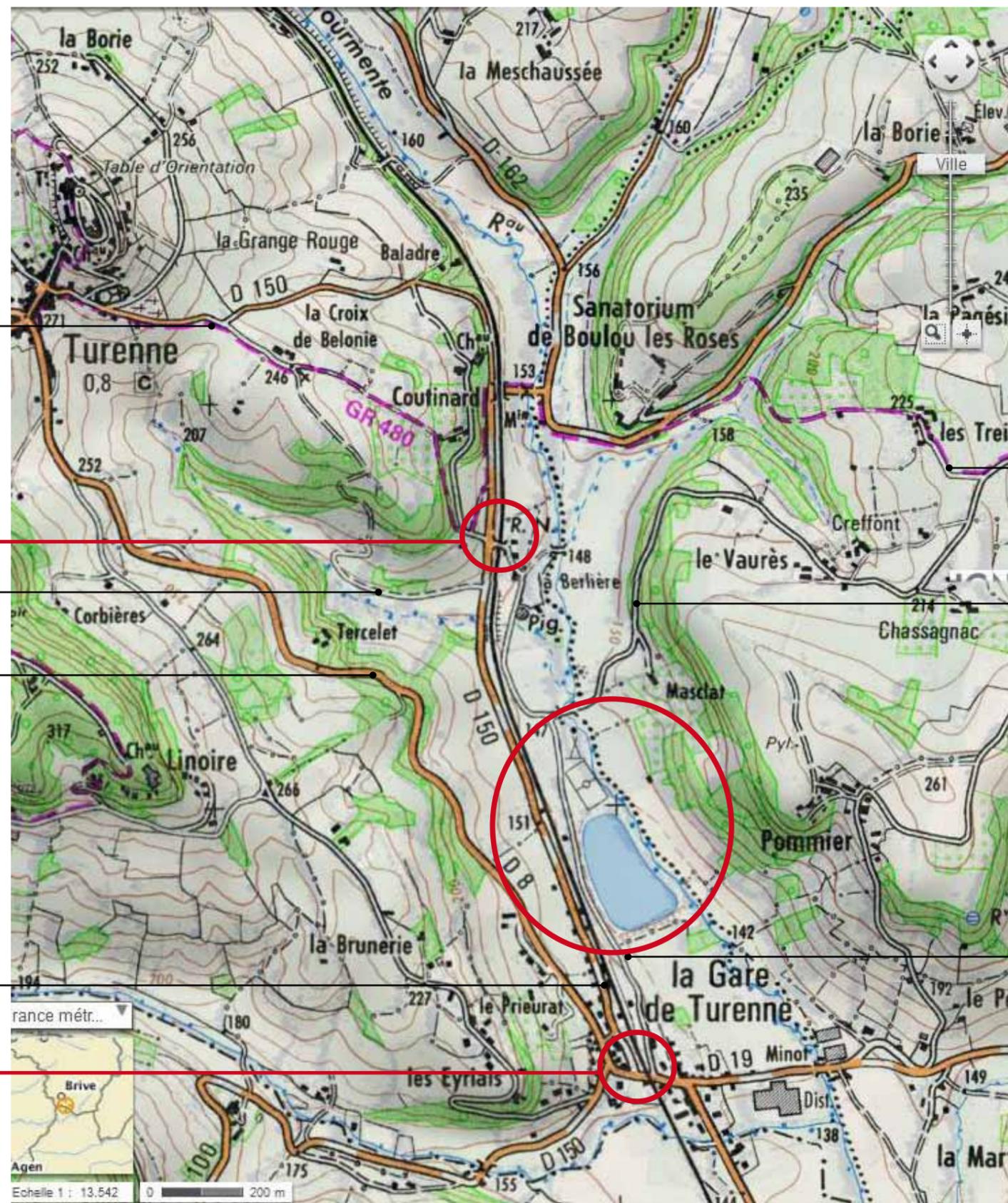
franchissement de la voie ferrée

accès à pied ou en VTT (?) par ce sentier

accès par la départementale n°8

la Gare

franchissement de la voie ferrée



accès à pied par le GR480 depuis Ligneyrac, St Cyr Ste Juliette, Collonge

accès depuis Ligneyrac

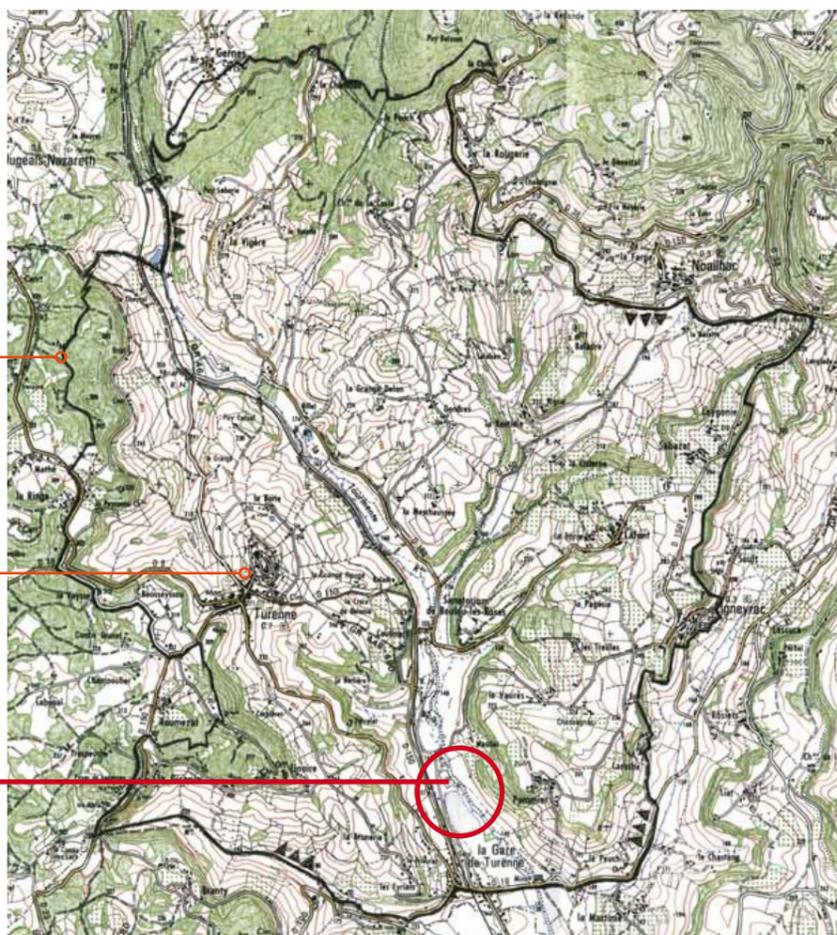
accès depuis Turenne-Gare

SITUATION DANS LE SITE CLASSÉ

Constats :

Le projet se situe

- au sud du site classé au titre de la loi 1930 depuis le 27 avril 2010 dénommé «La Butte de Turenne et ses environs» (1 830ha)
- à la porte sud du site classé et du Lot
- au bord de la rivière la «Tourmente»



périmètre du site classé

butte de Turenne

localisation du site de projet

à proximité de Turenne-Gare, l'une des PORTES PRINCIPALES du SITE CLASSE

SITUATION PAR RAPPORT AU PPRI / PLAN PREVENTION RISQUE d'INONDATION

Le site n'est pas concerné.

SITUATION DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Constats :

La commune dispose actuellement d'une carte communale.

Le PLU est d'élaboration

La commune élabore actuellement son Plan Local d'Urbanisme. Il n'est pas prévu de placer le site en zone constructible. En revanche le site est concerné par le souhait d'axer le développement urbain de Turenne près de Turenne-Gare et de la RD8. L'arrivée de nouveaux habitants à proximité du site aura une incidence positive sur l'utilisation des lieux et leur fréquentation et renforce l'enjeu d'une mise en valeur de cet espace public.



le site de projet, vu depuis la rive droite de la Tourmente, à la pointe nord du site d'étude



La Tourmente serpente en limite Est du site. Très encaissée par rapport à la prairie (environ 2m), elle est peu visible mais bien perceptible dans le paysage de la vallée grâce à la végétation (ripisylve) signale sa présence.

Le fond de vallée est large et plat. Les versants boisés qui le bordent sur ses flancs Est et Ouest apparaissent en filigrane derrière les arbres des premiers plans. Côté Sud l'horizon est plus ouvert et dégagé.



Voie communale en direction de Turenne-Gare

le site de projet



UN PAYSAGE « AMPLÉ », SPACIEUX

Constats :

Le Paysage de l'étang et ses abords est celui d'une vallée «en U» au fond large et plat. Il se caractérise notamment par son caractère «ample», «étalé».

La comparaison avec la butte de Turenne vient naturellement à l'esprit et fait apparaître **le caractère très complémentaire** de ces deux lieux fortement contrastés : sur la butte pente, circularité, densité, roches, «balcons», rues en lacets, ici relief plat, espace, verdure, linéarité ou légères courbures, vues amples mais «contenues».

NB / Orientations pour le projet

- > Tirer parti de l'identité propre de ce site
- > Préserver l'impression d'amplitude, la sensation d'espace
- > Valoriser la complémentarité avec la butte de Turenne

UN PAYSAGE PAISIBLE et « DOUX »

Constats :

Le site renvoie l'image d'un lieu «tranquille», paisible.

Le miroir d'eau de l'étang participe évidemment de cette impression.

A l'écart des axes de circulations majeurs et des habitations, il est actuellement animé par l'activité de pêche, les «joggeurs», les usagers venant se détendre principalement en fin de semaine (pique-nique, promenade).

Le calme des lieux est une richesse importante, attractive et en concordance avec le développement des loisirs et de la détente sur ce site. Le projet devra faire en sorte de ne pas dénaturer le caractère calme du site par des aménagements lourds ou trop nombreux.

NB / Orientations pour le projet

- > Concilier tranquillité et vitalité / Organiser les espaces et les temps d'appropriations des lieux pour permettre cette conciliation
- > Faciliter la cohabitation entre certaines catégories d'usagers pêcheurs-promeneurs / enfants bruyants - personnes en quête de calme / jeunes enfants et adolescents / promeneurs-joggeurs...

TURENNE à L'HORIZON depuis l'étang



Constats :

La promenade autour de l'étang procure des vues remarquables qui permettent de lire toute la qualité paysagère de la situation de Turenne.

Ces vues sont principalement offertes depuis les berges nord et sud de l'étang.

On peut y percevoir Turenne émergeant sur la ligne d'horizon ondulante avec le plan d'eau ou la prairie en premier plan.

La grande prairie centrale préserve une étendue plane sobre qui permet une lecture claire du Paysage et met en valeur la butte de Turenne.

NB / Orientation: pour le projet

> Préserver la qualité des perceptions paysagères en particulier depuis la promenade de l'étang : unité, sobriété, absence d'éléments «parasitant» la vue.

TURENNE à L'HORIZON depuis la prairie et l'ancien camping



La butte de Turenne est bien perceptible depuis le fond de vallée et le site de projet. La ville ancienne apparaît lointaine et perchée sur une ligne d'horizon ondulante. Le fond de vallée très plat et relativement aéré contraste agréablement avec le paysage lointain.

Depuis l'actuelle entrée à la pointe nord du site, le château est visible. Réciproquement, cette partie du site est visible depuis le château. Elle est peu visible depuis les autres espaces publics situés un peu plus bas dans la ville ancienne.



Depuis le bord du site côté route, Turenne semble surplomber le site. La suppression de la peupleraie ouvrira la vue sur le site depuis Turenne. (vue zoomée)



Depuis la prairie destinée à accueillir le projet, Turenne apparaît à l'arrière de la peupleraie



Turenne

Depuis ce point de vue, la «prairie des jeux» se positionne au pied de la butte. Les aménagements risquent de parasiter la qualité de ce paysage.

La peupleraie risque de perturber la lisibilité de la ligne d'horizon qui «porte» Turenne



LE PAYSAGE DU BORD DE L'EAU



Constats :

Le site est riche de deux composantes «aquatiques» d'aspect très différents : l'étendue de l'étang et le serpent d'eau de la Tourmente.

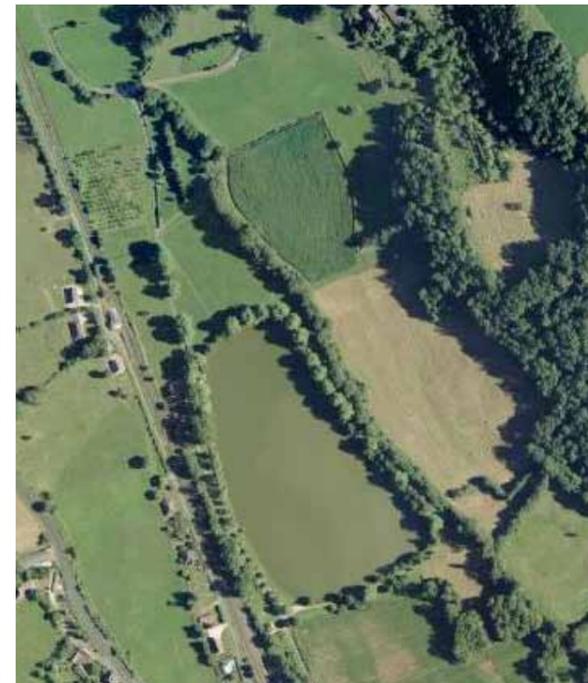
L'étang est au coeur du paysage du site. On le perçoit bien depuis des points de vue variés : amplement depuis la promenade, à l'horizon depuis le stade ou l'ancien camping.

La Tourmente est au contraire invisible. Seule le cordon de végétation qui l'accompagne donne l'indice de sa présence.

NB / Orientations pour le projet

- > Préserver la qualité des perceptions paysagères de l'étang
- > Accroître les perceptions de la Tourmente en la rendant plus accessible. La faire davantage participer aux perceptions paysagères des lieux.
- > Tirer parti de la complémentarité étang-ruisseau et de leur grande proximité.

UN PAYSAGE «VEGETAL» UN SENTIMENT DE NATURE BIEN CARACTERISE



Constats :

- Le site s'affirme par son aspect «verdoyant», la végétation apparaît omniprésente et sous des formes variées : herbe, arbres d'essences diversifiées ponctuels, en ligne, en bosquets, peupleraie, versants boisés, prairies.

- La petite route communale traverse discrètement le site sur son axe nord/sud

- Le bâti proche est assez peu présent dans le Paysage du site, il apparaît ponctuellement au nord sous forme traditionnelle (ferme) et au sud de manière plus contemporaine (pavillons, chalets de vacances).

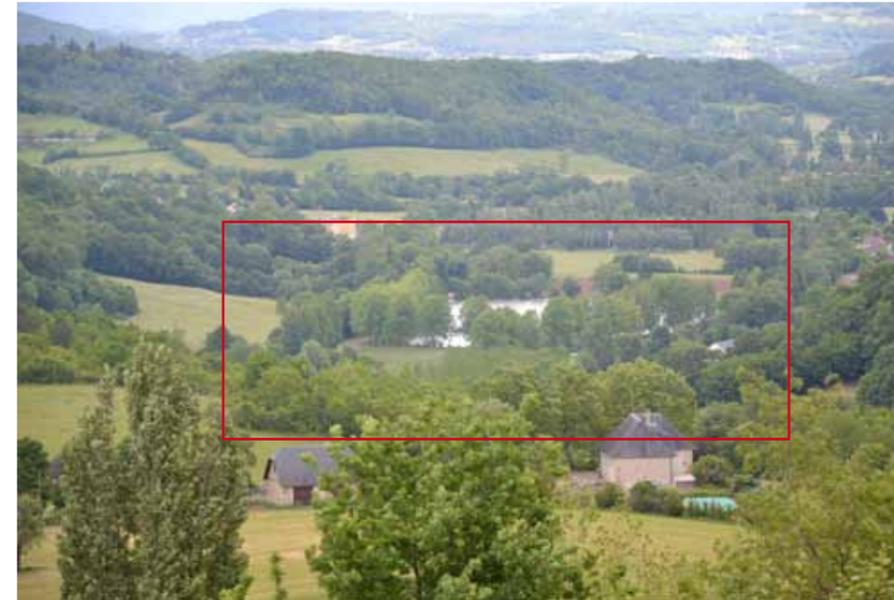
>> L'impression de Nature est très forte sur le site.

La présence de Turenne à l'horizon comme celle de l'étang (élément «fabriqué») ne perturbent pas ce sentiment, au contraire. Turenne fait ressortir par contraste le caractère «naturel» du site et l'étang, ourlé de végétation, renvoie l'image d'un espace «naturel».

NB / Orientations pour le projet

- > Préserver l'impression de Nature tant dans la «forme» du plan d'aménagement que dans le choix des composantes du projet (mobiliers, matériaux...)

PERCEPTIONS VISUELLES DEPUIS TURENNE



Constats :

- Le site est visible depuis les hauteurs de Turenne.
- La prairie est particulièrement perceptible.
- La pointe nord du site (le plus à gauche ci-contre) est masquée par les feuillages à la belle saison.
- La ligne d'arbres est visible également.



NB / Orientation pour le projet

- > Organiser le projet pour qu'il ne capte pas l'attention depuis les hauteurs de Turenne en évitant les éléments de couleurs claires ou vives, les revêtements de surface clairs.
- > Préserver la simplicité de la prairie pour ne pas dénaturer la qualité paysagère de ces perceptions.



Vue depuis les hauteurs de Turenne près de la chapelle des Capucins et de la Tour Mauriol



01



02



03



04

PERCEPTIONS DEPUIS LA RD150, de l'autre côté de la voie ferrée

Constat :

Le site est très proche de la voie ferrée qui s'avère pourtant très peu perceptible.

Elle le délimite sur tout son côté Ouest, presque sur le même axe que «la Tourmente». Ces deux barrières physiques participent de l'identité actuelle. Très «bordé» dans le «sens» de la vallée, le site contient déjà des lignes de force «nord/sud».

La RD150 est un long balcon sur toute la moitié nord du site (prairie). En léger surplomb et au bord de la voie ferrée dégagée de plantations sur la séquence nord, cette petite route procure une série de vues proches et largement ouvertes sur le site.

NB / Orientations pour le projet

- > prendre en considération ces points de vue dans l'étude des incidences visuelles des aménagements car cette route est un balcon sur le site et conditionne la qualité de son image.
- > étudier la possibilité et la pertinence de relier la Gare au site.

Traitement Paysager

En terme d'aménagement paysager le concept est de garder un caractère naturel et champêtre à ce site, et donc les interventions resteront légères tout en utilisant uniquement la végétation locale.

Un abatage sera réaliser sur un ancien alignement d'arbres, un sujet sur deux sera enlevé pour redonner un caractère plus naturel et supprimer cet aspect trop linéaire.



Vue depuis les hauteurs de Turenne

Alignement d'arbres à restructurer



Actuellement un rideau d'arbre en bordure de l'étang coupe visuellement ce site en deux, un simple ébranchage sera réalisé afin de laisser une visibilité aux futurs visiteurs sur l'ensemble du site.

Etat actuel



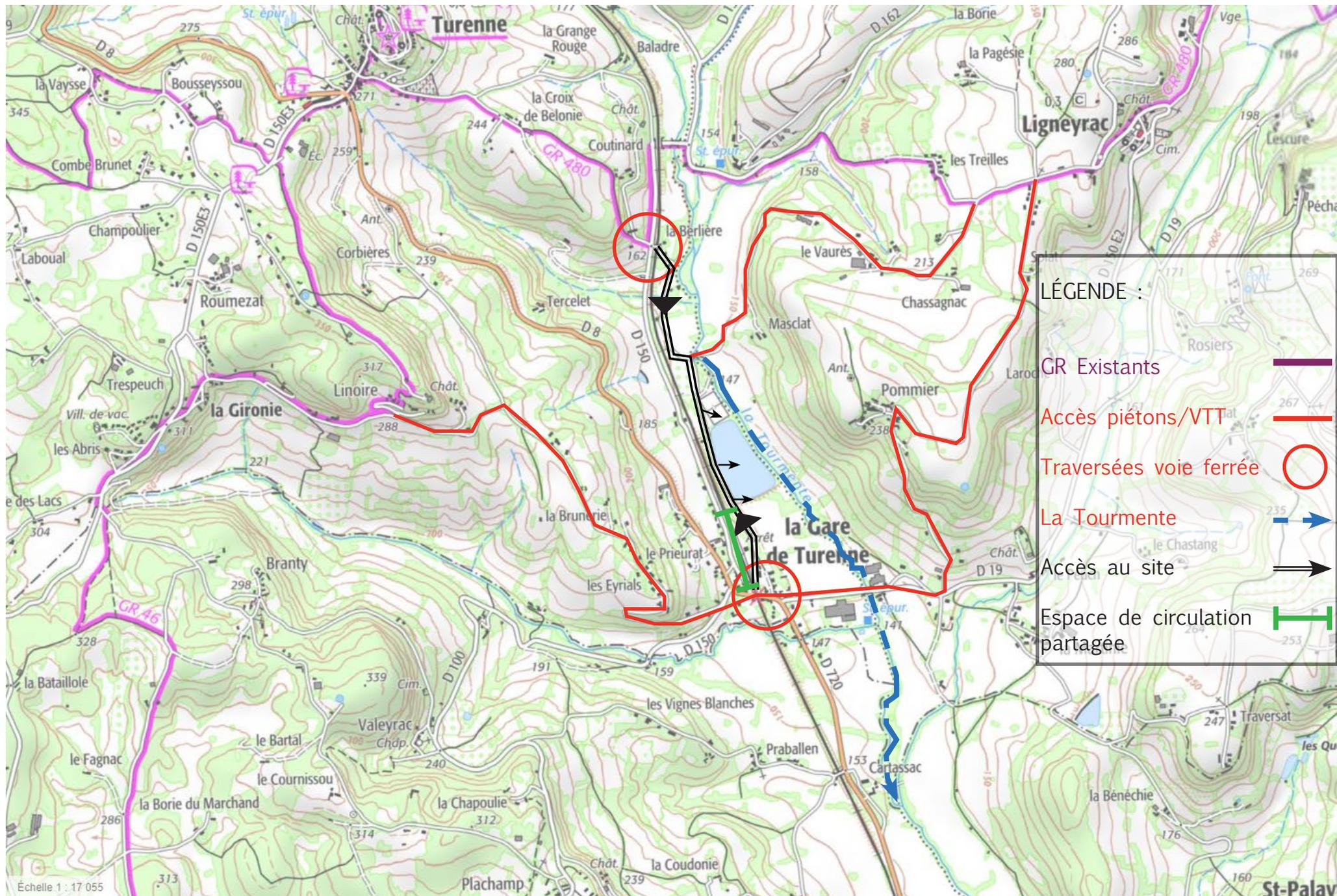
Ebranchage



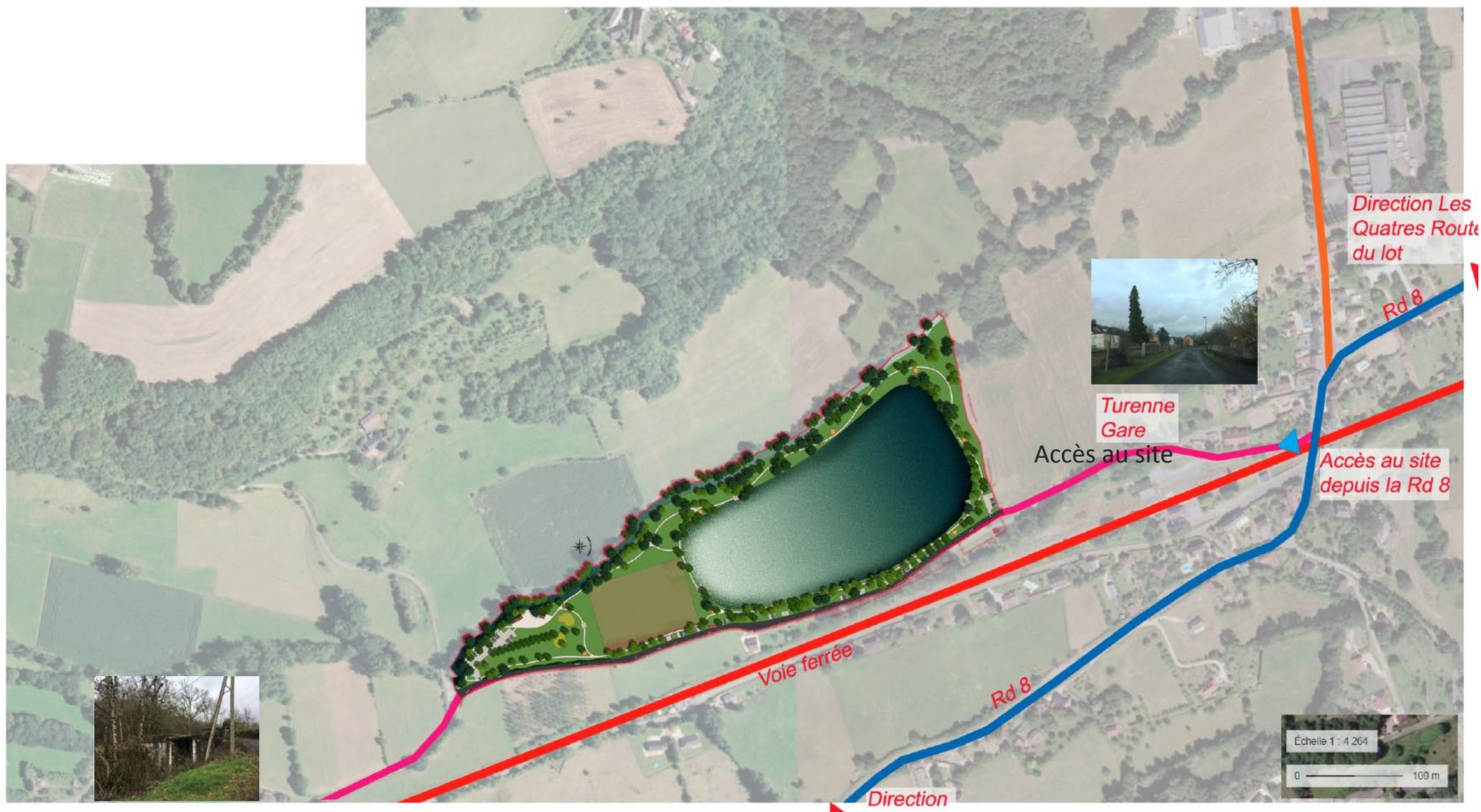
Photographies des éléments construits existants sur site



GR et chemins de randonnées piétons et cyclos / (La signalisation des sentiers thématiques sera réalisée par l'agglomération ou la commune)



L'accès au site





Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

- **Non concerné**



Zone Natura 2000

- **Non concerné**



Plan de Prévention des Risques Naturels

- **Non concerné**



Site classé

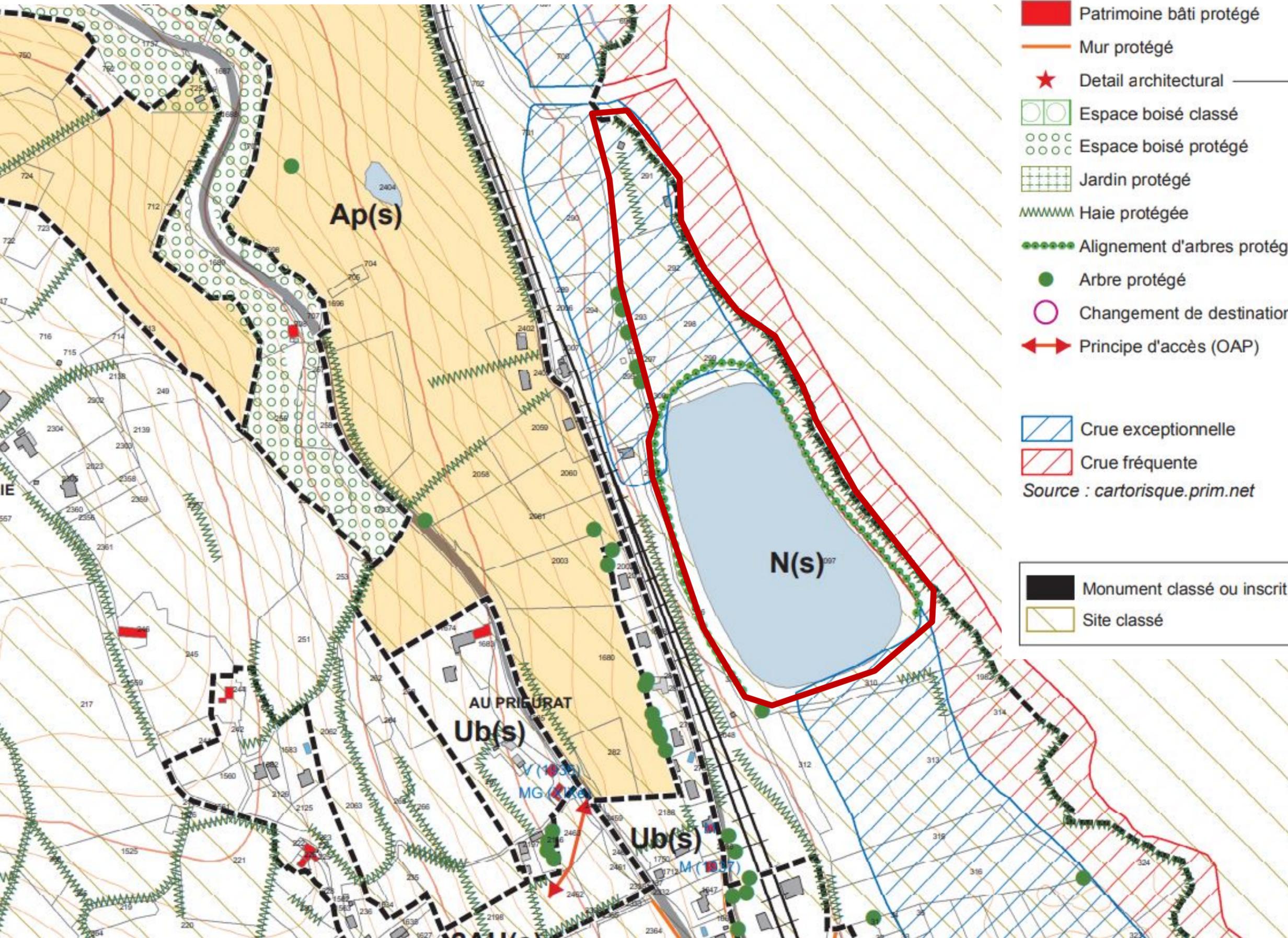
- **Concerné par le site classé de la « Butte de Turenne et ses environs »**



Plan Local d'Urbanisme – Phase d'approbation

- **Zonage N (s)**
- **Végétation protégée**
- **Proximité de zones urbaines à enjeux**

Prise en compte du cadre réglementaire



- Limite de zonage : enveloppe des zones urbanisées
 - Patrimoine bâti protégé
 - Mur protégé
 - Detail architectural
 - Espace boisé classé
 - Espace boisé protégé
 - Jardin protégé
 - Haie protégée
 - Alignement d'arbres protégé
 - Arbre protégé
 - Changement de destination de bâtiment agricole
 - Principe d'accès (OAP)
 - Crue exceptionnelle
 - Crue fréquente
 - Monument classé ou inscrit au titre des Monument historiques
 - Site classé
- | | |
|-----|---------------|
| P | Portail |
| Pi | Pilier |
| Po | Porche |
| F | Fenêtre |
| E | Escalier |
| A | Arcade |
| Pts | Puits |
| Pc | Puits Citerne |
| Cx | Croix |
| Ft | Fontaine |
- Source : cartorisque.prim.net

- ➔ Eclaircissement de l'épaisseur boisée pour donner une unité
- ➔ Site sans coupures pour créer un seul lieu au lieu de trois espaces
- ➔ Offrir un espace de vie attrayant
- ➔ Proposer aux utilisateurs un site fonctionnel et accessible
- ➔ Offrir aux utilisateurs une perception d'ensemble
- ➔ Aménager en respectant le cadre existant
- ➔ Conforter l'aspect « nature » du site
- ➔ **Projet phasable dans le temps**
 - **Respect du programme et amélioration de celui-ci :**
 - *Suppression des clôtures et du cloisonnement des espaces*
 - *Valorisation des berges du plan d'eau: Pontons*
 - *Optimisation des cheminements doux en périphérie du plan d'eau*
 - *Optimisation des coûts d'investissement de l'opération*

Projet pour l'aménagement d'un Parc Touristique de Loisirs à Turenne-Gare.



Commune Turenne
19500 Turenne.
Représentée par Yves Gary,
Maire de Turenne.

Légende:

- 1- accès au site depuis la Rd 8
- 2- création de poches de stationnements
- 3- accès parking existant
- 4- création d'un parking en stabilisé
- 5- cheminement piéton en stabilisé
- 6- restructuration de l'alignement d'arbre
- 7- mise en place d'agrées (parcours sportif)
- 8- jeux enfants
- 9- espace de vie
- 10- bâtiments existants à restructurer
- 11- mise en place de pontons bois (vues stratégiques)
- 12- éclaircir le boisement pour donner de la perspective
- 13- terrain de rugby 100X68 repositionner pour accentuer l'ouverture sur le plan d'eau.
- 14- pêcheurie existante conservée
- 15- extension bloc sanitaire possible et traitement des façades en bardage bois vertical.



Le site, tout en longueur, se décompose en trois parties : le plan d'eau, l'ancien terrain de rugby et le secteur des anciens vestiaires. Afin d'apporter une unité, il convient de créer des percées visuelles notamment au niveau du rideau végétal séparant l'étang du terrain de rugby. Un cheminement général permettra d'accéder à l'ensemble du site. Des stationnements seront intégrés le long de la voie bordant l'étang et dans le secteur des anciens vestiaires. Ils seront en matériaux carrossables terre/pierre ou stabilisé. Le cheminement interne, d'une largeur limitée, ne sera pas revêtu afin de mieux s'intégrer. Un parcours de santé sera créé. Les agrès ne disposeront pas de surfaces spécifiques. Quelques pontons supplémentaires seront créés sur le plan d'eau. Les berges de l'étang seront nettoyées et revalorisées en y intégrant une nouvelle végétation en adéquation avec le milieu. Il s'agit bien ici, de redonner vie à cet espace situé dans un milieu naturel avec un aménagement multigénérationnel aux normes d'accessibilité.

Les travaux prévus dans le cadre de l'aménagement sont les suivants :

- Installation de chantier – Préparation
- Terrassement :
 - Terrassement des allées et des parkings, pour créer des espaces perméables
 - Structure et empierrement en matériaux granulaires
 - Confortement des berges
 - Abattage des conifères du site, arrêté préfectoral du 14/12/2012 sur les berges
- Réseaux : il n'est pas prévu d'éclairage public sur le site
 - Alimentation des bâtiments, gestion des eaux usées et pluviales,
 - Mise en place d'une borne wifi,
 - Mise en place d'une borne électrique
- Création d'une extension de 12 m² pour les sanitaires publiques dans le bâtiment existant,
- Signalisation réglementaire et touristique, (panneau bois)
- Revêtement des allées et cheminements piétons en castine, ou grave enherbée
- Restructuration du terrain de sport existant pour accueillir à terme des activités de plein air (équipe ou association)
- Mise en place de Pontons de pêche aux normes PMR, matériaux bois
- Restructuration des bâtiments existants : club house, sanitaire, vestiaire, avec des bardages bois en habillage naturel pour une unité
- Mise en place d'un parcours sportifs et de mobiliers, agrès bois
- Aménagements paysagers et vidange de l'étang.
- Création d'une pêcherie de 10 m² en lieu et place de l'existant

Intégration paysagère pour l'extension du
Bloc sanitaire à Turenne Gare



Etat des lieux

Projet





TURENNE

